

# CONSULTATION CGT

## Appel à la **GRÈVE** pour l'application des NAO 2024, négociés en décembre 2023, concernant la grille des salaires minimums de base.

La direction a agi de manière déloyale lors des négociations FRAME qui ont eu lieu le 4 juillet 2023 à Jarrie. Elle a changé d'avis concernant la note de direction sur les salaires minimums de base et sa mise en application au 1er janvier 2024, **en excluant les NAO 2024 qui seront négociés en décembre 2023.**

De manière unilatérale, l'employeur a décidé de ne plus appliquer les NAO 2024, gelant ainsi la grille des salaires minimums pour 2024. Elle a confirmé que la nouvelle grille des salaires minimums serait réévaluée lors des NAO 2025. En outre, elle a renoncé à réévaluer les primes d'incommodités comme elle l'avait promis par écrit, ce qui s'applique également aux techniciens référents.

Les salariés embauchés avant le 31 décembre 2023 bénéficieront des NAO 2024 **contrairement à la grille des salaires minimums.** Pour résumer, Monsieur A, qui est actuellement à la classe d'emploi B4 avec un salaire de base de 2353 €, bénéficiera que d'une estimation de 125 € d'augmentation grâce aux NAO 2024, portant son salaire de base à 2478 €.

Cependant, la direction a privé Monsieur A de 50 € par mois, car il aurait dû percevoir un ajustement de salaire de base à 2413 €, en plus des NAO de 125 €, portant son salaire de base à 2538 €.

**La grille des salaires de base en vigueur au 31/12/2023 restera inchangée et figée jusqu'au 31 décembre 2024.**

CLASSE D'EMPLOI	A2	B3	B4	C5	C6	D7	D8	E9	E10
Salaire de base MINI	2000 € *2110 €	2275 €	2413 €	2534 €	2671 €	2798 €	3023 €	3124 €	3353 €

\* Pour les opérateurs classés opérateurs de production niveau 1 (A2), une fois validée à leur poste, le salaire minimum de base s'élèvera à 2110 €.

Dans la continuité de sa démarche démocratique et participative, la CGT sollicite votre avis en vue d'organiser des grèves afin d'obtenir la note de direction qui nous manque encore. Nous revendiquons donc d'avoir la nouvelle grille des salaires minimums et qui sera bien revalorisée lors des NAO 2024, qui seront négociés en décembre 2023, conformément à ce qui a été convenu lors des négociations FRAME sur le site de Jarrie.

**Etes-vous prêt à faire grève afin d'exprimer votre mécontentement ? à vous de le dire !**

NOM	PRENOM	POUR	CONTRE
Veuillez nous fournir votre position dans le tableau situé à l'arrière, s'il vous plaît.			



Tél : 04 76 68 56 91 / 07 63 59 36 10

✉ framatomejarriecgt@gmail.com CGT Framatome Jarrie

	NOM	PRENOM	POUR	CONTRE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				



Tél : 04 76 68 56 91 / 07 63 59 36 10  
 ✉ framatomejarriecgt@gmail.com  CGT Framatome Jarrie